

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **30 mars 2015**

Décision n° **CP-2015-0108**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque PCM du système d'assainissement et du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon Sud - Autorisation de signer l'avenant de transfert au marché public

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : Lundi 23 mars 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : Mardi 31 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 30 mars 2015****Décision n° CP-2015-0108**

objet : **Fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque PCM du système d'assainissement et du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon Sud - Autorisation de signer l'avenant de transfert au marché public**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 17 mars 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° B-2011-2622 du 7 septembre 2011, le Bureau avait autorisé la signature d'un marché public de fourniture de pièces détachées et maintenance pour matériels de marque PCM du système d'assainissement et du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon Sud.

Ce marché avait été notifié sous le numéro 11544811 le 23 septembre 2011 à l'entreprise PCM SA pour un montant total minimum de 60 000 € HT, soit 71 760 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Le transfert d'activités de PCM SA à PCM EUROPE SAS, a entraîné le changement de dénomination ainsi que la modification du numéro SIRET, à effet du 1er décembre 2014. L'entreprise a informé les services du Grand Lyon de ce changement, par courrier du 20 novembre 2014 et a fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Au vu des éléments fournis, il convient d'établir l'avenant de transfert au marché, toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'avenant de transfert du marché n° 11544811 attribué à l'entreprise PCM SA au profit de l'entreprise PCM EUROPE SAS.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2015.**